

**THEME : QUELLES SOLUTIONS POUR LA PRISE EN
COMPTE DU SECTEUR INFORMEL ET DES
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS DANS LES
PROGRAMMES DE PREVENTIONS DES
RISQUES D'ACCIDENTS ET DE MALADIES LIEES
AU TRAVAIL.**

CAS DU SECTEUR DE L'ARTISANAT

PLAN

I/CONTEXTE ET JUSTIFICATION

II/ CNMCI

a) Présentation

b) Missions

c) Définition de l'artisan

III/ NOMENCLATURE DES METIERS DU SECTEUR DE L'ARTISANAT

IV/ LES ACTIVITES ARTISANALES A HAUT RISQUE D'ACCIDENT DE TRAVAIL ET DE MALADIES LIEES AU TRAVAIL

V/ APPROCHE

VI/ OUTILS

VII/ CANEVAS

VIII/ CRITERES D'EVALUATION DU PROGRAMME

IX/ RECOMMANDATIONS

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur de l'artisanat est le plus contributif à la forte capacité de création d'emplois en Côte d'Ivoire. Pour une contribution de 12% au PNB, en effet IL représente 40% de la population active et offre des possibilités d'apprentissage à cycle court et d'auto-emploi.

il y a environ 245 corps de métiers regroupés en huit (8) branches d'activité ayant longtemps évolué dans un environnement institutionnel marqué par de profondes insuffisances de son cadre réglementaire et une absence de protection sociale et de protection légale des œuvres artisanales ;

Les entreprises artisanales sont caractérisées dans leur grande majorité par des activités fortement précarisées et dangereux par :

- L'inexistence de zones d'implantation des activités artisanales,
- Les arrêts de travail dû aux accidents de travail et maladies liées au travail,
- Le sous équipement en outils et matériels de travail,
- Le bas niveau d'instruction,
- Le manque d'information et de formation.

Ce qui affecte négativement le revenu tiré de l'activité.

et n'est pas sans effet néfaste sur les conditions de vie. Cela se traduit entre autres par l'absence d'un minimum de protection sociale et d'un accès réduit aux principaux services sociaux de base.

Dans la perspective de trouver des solutions aux problématiques de l'artisanat l'état a créé la Chambre Nationale de Métiers de côte d'Ivoire

II/ CNMCI

a) Présentation

La Chambre Nationale de Métiers de Cote d'Ivoire, créée par décret n°93-01 du 7 Janvier 1993, est une institution consulaire (à l'instar de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre d'Agriculture) représentant les intérêts généraux des artisans auprès des pouvoirs publics.

Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'artisanat et sous la tutelle économique du ministère en charge de l'économie et des finances

Elle jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière

Elle est représentée au niveau régional par une chambre régionale de métiers dont celle de Bouake qui couvre 09 Départements Administratif

(Bouake, Beoumi, Botro, Sakassou, Katiola, Dabakala, Niakara, Mbahiakro et Prikro)

b) Missions

la CNMCI a pour Missions de :

- contribuer à l'organisation, au développement et à la modernisation du secteur de l'artisanat ;
- contribuer à la formation professionnelle et technique des artisans ;
- organiser le système d'apprentissage ;
- inciter à la création d'entreprises artisanales (Auto-Emploi) ;
- contribuer à la promotion des artisans et de leur secteur d'activité ;
- tenir le répertoire des métiers et les statistiques.

c) Définition de l'artisan

L'artisan est une personne physique qui exerce à titre principal une activité d'extraction, de production ou de transformation de biens et de prestation de services à l'exclusion des activités agricole, de pêche, transport, d'achat et de revente ou spécifiquement intellectuelles définie dans la loi N°2014-338 du 05 Juin 2014 relative à l'artisanat

II/ NOMENCLATURE DES METIERS DU SECTEUR DE L'ARTISANAT

1-LISTE DES CORPS DE METIERS AGRO-ALIMENTAIRE, ALIMENTATION, RESTAURATION

N°ORDRE	Métiers
01	Transformateurs et conservateurs de fruits, légumes, noix et feuille
02	Fabricants de condiments et assaisonnements
03	Transformateurs de grains et de tubercules,
04	Fabricants de produits amylicés
05	Fabrication d'huiles et de graisse brutes, raffinées et comestibles
06	Bouchers charcutiers
07	transformateurs et conservateurs de viande et de volailles
08	préparateurs de produits à base de viande
09	Transformateurs et conservateurs de poissons, de crustacées et de mollusques
10	Fabricants de produits laitiers et glaces alimentaires
11	Fabricants de beurre, de fromage
12	fabricants de boissons artisanales à base de fruits, légumes, de céréales et de tubercules, eau de boisson
13	Préparateurs de jus fruits et légumes
14	Fabricants d'autres produits alimentaires
15	Boulangers, pâtisseries
16	chocolatiers, biscuitiers,
17	fabricants de friandises à base d'arachide, de sucre caramélé, de miel (apiculture), de pates alimentaires
18	Restaurateurs, traiteurs, cuisiniers et métiers connexes, produits alimentaires
19	fabricants de plats préparés, de galettes, beignets et d'autres
20	Fabricants d'aliments pour animaux, d'engrais organiques,
21	Transformateurs de déchets organiques

2 LISTE DES METIERS
MINES ET CARRIERES, CONSTRUCTION, BATIMENT

N°ORDRE	Métiers
01	Orpailleurs traditionnels
02	Extracteurs de pierres, de sable, d'argile, graviers, granite, de minéraux chimiques et d'engrais minéraux,
03	producteurs de sel et autres activités extractives
04	Puisatiers et d'autres spécialistes d'activités de forage
05	Tailleurs, fondeurs de pierres marbriers
06	Briquetiers bétonniers, tuiliers et autres fabricants de matériaux de construction
07	Maçons escaliateurs, spécialistes en réhabilitation de bâtiments
08	Constructeurs de cases, d'ouvrages d'art, aménagistes de chaussée, paveurs
09	Charpentiers, couvreurs, coffreurs
10	Plombiers
11	carreleurs poseurs d'enduits, spécialistes en revêtements
12	vitrines miroitiers
13	ferrailleurs métalliers
14	plâtriers, décorateurs – staffeurs,
15	peintres bâtiments
16	électriciens bâtiments
17	dessinateurs bâtiments

(03) LISTE DES CORPS DE METIERS DE METAUX ET CONSTRUCTIONS METALLIQUES, MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE, ELECTRONIQUE ELECTRICITE ET PETITES ACTIVITES DE TRANSPORT

N°ORDRE	Métiers
01	Forgerons chaudronniers, fondeurs, outilleurs
02	Métallurgistes
03	tourneurs et fraiseurs, affuteurs
04	fabricants de matériels et équipements agricoles et forestiers,
05	Fabricants mobilier, en fer forgé
06	menuisiers métalliques, aluminium
07	tréfileurs, modeleurs sur métaux
08	soudeurs
09	Réparateurs et mécaniciens de véhicules
10	Cyclomoteurs
11	pompe d'injection
12	carrosseries
13	peintres engins,
14	vulcanisateurs
15	électriciens
16	électroniciens
17	fabricants de machines et matériels agricoles
18	réparateurs de matériels de transport fluvial et naval
19	mécatroniciens
20	Conducteurs de taxi
21	Conducteurs charrette pousse-pousse
22	Conducteurs pirogues pinasses
23	Conducteurs tricycle,
24	dockers
25	service de déménagement
26	Réparateurs d'ordinateurs et d'équipements périphériques
27	Réparateurs d'équipements de communication,
28	fabrication et réparation de machines – outils, petit outillage,
29	fabrication et réparation de machines d'équipements de foyers,
30	fabrication et réparation d'articles de sport
31	serruriers
32	fabrication et réparation d'appareils de haute précision
33	Spécialistes en froid climatisation,
34	Rebobineurs
35	réparateurs d'appareils électriques

(04) LISTE DES CORPS DE METIERS DE BOIS ET ASSIMILES, MOBILIER ET AMEUBLEMENT

N°ORDRE	Métiers
01	Menuisiers bois, de bois, sculpteurs sur bois,
02	ébénistes
03	bucheron
04	charbonniers
05	Scieurs de bois
06	constructeurs de pirogues, pinasse et autres embarcations
07	fabricants de tam-tam et instruments de musique
08	fabricants d'objets divers à base de bois
09	Fabricants d'articles en écorce, en fibres végétales, pailles et autres sparteries
10	menuisiers sur bambous et rônier,
11	Fabricants de meubles divers à base de végétaux

(05)LISTE DES CORPS DE METIERS DE TEXTILE, HABILLEMENTS, CUIRS ET PEAUX

N°ORDRE	Métiers
01	Filateurs et tisserand (e)
02	Tailleurs, couturiers
03	brodeurs
04	modéliste- styliste
05	costumiers,
06	fabricants d'objets et accessoires en tissu
07	teinturiers
08	sérigraphe sur tissu
09	Tricoteurs
10	fabricants d'articles à mailles et d'autres textiles
11	Fabricants de vêtements et d'accessoires en cuir
12	Fabricants d'article de fourrure
13	Fabricants de tentes et voiles
14	Fabricants filets de pêche
15	Taxidermistes
16	tanneurs
17	cordonniers
18	maroquiniers et gainiers
19	tapissiers
20	bottiers et selliers
21	relieurs
22	ciseurs de chaussures,
23	graveurs sur cuir

(06)LISTE DE CORPS METIERS D'AUDIOVISUEL COMMUNICATION

Codes d'activités	Métiers
01	Photographes et cameramen,
02	maquettistes, graveurs
03	encadreur et assimilés,
04	imprimeurs
05	Fabricants de supports magnétiques et optiques
06	Installateurs /réparateurs de matériels audiovisuel,
07	Installateurs /réparateurs de matériels photographique
08	Installateurs /réparateurs de matériels cinématographique
09	Installateurs /réparateurs de matériels de télécommunication et assimilés,
10	électriciens cinéma

(07) LISTE DES CORPS DE METIERS D' HYGIENE ET SOINS CORPORELS

Codes d'activités	Métiers
01	Coiffeurs (euse)
02	tresseurs (euse)
03	Fabricants de savons, parfums et produits chimiques, cosmétiques et assimilés
04	Spécialistes en soins de beauté
05	Préparateurs de pharmacopée traditionnelle
06	esthéticien(ne)s
07	Fabricants de prothèses et matériels orthopédiques
08	Blanchisseurs
09	spécialisés en pressing
10	spécialistes en nettoyage courant de locaux et autres services de nettoyage
11	embaumeurs
12	Spécialistes en traitement et élimination des déchets

(08)LISTE DES CORPS DE METIERS D'ARTISANAT D'ART

Codes d'activités	Métiers
01	Bijoutiers
02	Orfèvres
03	joailliers
04	bronziers
05	ferronniers d'art
06	armuriers
07	Sculpteurs et décorateurs sur tous matériaux
08	fabricants de jouets et de jeux
09	fabricants d'instruments de musique
10	spécialistes en taille, façonnage et finition d'objets d'art
11	Potiers
12	céramistes
13	verriers et autres objets d'art
14	Spécialiste en art graphique
15	Spécialiste en art Floral
16	fabricants d'objets de décorations d'intérieur
17	jardiniers
18	créateurs d'espace verts, paysagistes, aménagistes
19	Spécialiste en art Floral

IV/ LES ACTIVITES ARTISANALES A HAUT RISQUE D'ACCIDENT DU TRAVAIL ET DE MALADIES LIEES AU TRAVAIL

Toutes activités artisanales présentent des risques d'accidents de travail et de maladies liées au travail, cependant quelques-unes sont à haut risque :

- La menuiserie,
- La mécanique automobile,
- La ferronnerie,
- La charpenterie,
- l'orpaillage traditionnel
- La peinture

Quelques risques identifiés en menuiserie et en ferronnerie

- **La menuiserie**

Le menuisier s'occupe de la conception, du façonnage, de la restauration, de l'assemblage et de la pose des éléments de bois brut ou de matériaux composites tels que portes, fenêtres, volets, placards, parquets, escaliers... dans l'aménagement de locaux de toute nature et de toute destination.

Il est soumis à plusieurs risques dans l'exercice de son activité :

- **Les risques mécaniques ;**

L'utilisation des machines à lames pour couper ou entailler du bois, à couteau ou fraise pour usiner le bois, à bandes abrasives... qui exposent les menuisiers à un contact dangereux avec une lame ou des parties en rotation (courroies, arbre porte-outils, ...).

Un traumatisme par projection brutale de la pièce ou de copeaux de bois ou à un risque d'être entraîné par un outil de machine aux membres supérieurs ;

- **Les risques physiques ;**

Les bruits émis par les machines à lame (Scies circulaires) sont susceptibles d'entraîner la surdité professionnelle ;

L'utilisation de machines-outils portatives vibrantes sont à l'origine d'effets pathologiques sur le membre supérieur (main, coude, épaule) ;

- **Les risques chimiques**

L'exposition des menuisiers aux poussières de bois et à de nombreux produits chimiques (solvants des colles et vernis...) génèrent des risques de réactions allergiques, de troubles respiratoires et de cancer des sinus.

L'activités de menuiserie présente des risques pouvant occasionnés des accidents graves et des maladies liés à l'activité



 **TECNO**
POP 6 Pro



 **TECNO**
POP 6 Pro

- **La ferronnerie**

Le travail de ferronnier consiste à fabriquer tous les types d'ouvrages en acier liés au bâtiment.

- **Les risques mécaniques ;**

Les machines ont des organes en mouvement qui provoquent des risques de coupures aux doigts et/ou aux mains, d'écrasements des avant-bras, dus à l'introduction des membres supérieurs dans la zone de travail du métal,

Un traumatisme par projection d'étincelles dans les yeux;

- **Les risques physiques ;**

Les sources de bruits dans les ateliers de ferronnerie sont nombreuses, créant un environnement bruyant du fait de toutes les machines et outils de frappe en fonctionnement (martelage, meulage, cisailage...).

L'utilisation de machines-outils portatives vibrantes sont à l'origine d'effets pathologiques sur le membre supérieur (main, coude, épaule) ;

- **Les risques chimiques**

Les fumées de métaux dégagées au cours des opérations de ferronnerie peuvent entraîner des pathologies respiratoires.

L'activité de ferronnerie présente des risques pouvant occasionnés des accidents graves et des maladies liées à l'activité





V/ APPROCHE

1-Sensibilisation sur le changement de comportement de l'artisan face aux risques auxquels il est exposé (bonne culture de la prévention , le port de équipements de protection individuel).

2- Sensibilisation pour une adhésion au RSTI

VI/ OUTILS

- Mise en place d'un organe de sécurité santé au travail
- Base de données des cotisants RSTI
- Rapport sur les victimes d'accident de travail et de maladies liées au travail

VII/ CANEVAS

ETAPES	ACTIVITEES A MENER	PERIODE	ACTEURS
01	Mise en place d'un organe SST	01 Mois	CRM- CNPS- ARTISANS
02	Sensibilisation sur EPI et RSTI	Annuelle	ORGANE
03	Base de données des cotisants RSTI	Semestrielle	CNPS-ORGANE
04	Rapport sur les victimes d'accident de travail et maladies liées au travail	Annuelle	ORGANE- CNPS

VIII/ CRITERES D'EVALUATION DU PROGRAMME

Rapport sur les victimes d'accident de travail et de maladie liées au travail contenant :

- Nombre d'accidents de travail
- Nombre de maladies liées au travail
- Nombre d'arrêt de travail
- Nombre de personnes assistées

IX/ RECOMMANDATIONS

- Afin d'aider à l'amélioration des conditions de vie et à la productivité du secteur, les pouvoirs publics doivent apporter un appui en vue de la mise en place d'une politique nationale de santé sécurité au travail au profit des travailleurs du secteur de l'artisanat. Cette politique doit prendre en compte :
 - La mise en place de l'organe de suivi des accidents de travail et de maladies liées au travail
 - Le développement de la culture de prévention
 - Faciliter l'accès aux matériels individuels de protection
 - Assurer la surveillance médicale des travailleurs des corps de métier par la mise en place d'un service médical inter métiers
 - Assurer l'effectivité du dispositif de protection sociale

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ECOUTE